



HAL
open science

La démocratie plébiscitaire, au croisement du bonapartisme et du populisme

Emmanuel Cherrier

► **To cite this version:**

Emmanuel Cherrier. La démocratie plébiscitaire, au croisement du bonapartisme et du populisme. *Critica Masonica*, 2020, 8/2 (16), pp.39. hal-04278572

HAL Id: hal-04278572

<https://uphf.hal.science/hal-04278572>

Submitted on 10 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La démocratie plébiscitaire, au croisement du bonapartisme et du populisme

En 2017, certains virent en Emmanuel Macron un nouveau Bonaparte¹. Référence fréquente en France, la théorisation du bonapartisme fut initiée d'abord sous le Consulat et le Premier Empire (1799-1815), mais surtout entre 1830 et jusqu'après le Second Empire (1852-1870). Désignant à la fois une doctrine, un type de régime et de pratique du pouvoir, il postule la concentration de l'autorité entre les mains de l'exécutif, les principes de réconciliation nationale, d'ordre (basé sur un étroit contrôle des libertés publiques)² et constitue « une forme de pouvoir personnel dans lequel le chef, directement investi par le peuple, dirige un régime autoritaire en supprimant la séparation des pouvoirs et en s'appuyant sur sa légitimité populaire, consacrée par des plébiscites »³. Par ces consultations (à échéances irrégulières) d'une base populaire octroyant un important pouvoir à un leader, le bonapartisme fonde la démocratie plébiscitaire⁴. Il en est l'inspirateur et l'incarnation la plus célèbre, mais elle est également professée par le populisme. Ce dernier, « inventé » au XIXe siècle en Russie par des intellectuels en mal de socialisme agraire et communautaire, a aussi été employé par le People's party fondé aux Etats-Unis en 1892, qui le conçoit comme la défense de la paysannerie et plus largement des classes modestes contre les élites. Concept flou, évoluant au gré des périodes et des cultures locales, le populisme n'a pas de définition universelle mais peut être vu comme une stratégie politique employée par un leader charismatique, concentrant le pouvoir et cherchant à gouverner avec le soutien de masses avec lesquelles il veut entretenir un lien direct⁵.

A voir ces éléments, il est saillant que le système plébiscitaire se trouve à la confluence du bonapartisme et du populisme (dont la filiation fut assurée via le boulangisme⁶). On examinera donc cette conception plébiscitaire qu'ils ont modelée, afin d'interroger son rapport à la démocratie et d'entrevoir une évolution potentielle du populisme, moderne incarnation de la logique plébiscitaire.

Qu'est-ce que la démocratie plébiscitaire ?

Si une idéologie désigne un ensemble cohérent d'idées et de principes formant une conception globale du monde, la démocratie plébiscitaire ne s'y apparente pas, car bonapartisme et populisme relèvent plutôt d'un assemblage de concepts plus ou moins approfondis. Il en résulte une certaine imprécision du concept, au contenu également restreint.

Une imprécision conceptuelle

¹ Jean-Dominique Merchet, *Macron Bonaparte*, Paris, Stock, 2017. Le magazine *The New Statesman* titrait « France's new Napoleon » (numéro des 11-17 août 2017).

² Thierry Lentz, « Bonapartisme », in Jean Tulard (dir.) *Dictionnaire du Second empire*, Paris, Fayard, 1995, p. 180.

³ Olivier Nay (dir.), *Lexique de science politique*, Paris, Dalloz, 2014, pp. 45-46.

⁴ Dont le premier observateur fut Mosei Ostrogorski, *La Démocratie et l'organisation des partis politiques*, Paris, Calmann-Lévy, 1903.

⁵ Cas Mudde et Cristobal Rovira Kaltwasser *Brève introduction au populisme*, Paris, Editions de l'aube, 2018, p. 17.

⁶ Philippe Raynaud, « Le populisme existe-t-il ? », *Questions internationales* n° 83, janvier-février 2017, p. 12. Le populisme moderne intègre donc une « forme de césarisme à l'âge des foules », Pierre-André Taguieff, « Le populisme et la science politique du mirage conceptuel aux vrais problèmes », in *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n° 56, octobre-décembre 1997, « Les populismes », p. 14.

Le pragmatisme et l'adaptation aux circonstances, inhérents au bonapartisme, s'opposent à la formation d'un appareil idéologique figé et contraignant. Selon Pierre Milza, le bonapartisme est même « une *praxis*, une pratique de gouvernement, vaguement théorisée après coup »¹. Il en va de même du populisme, idéologie « peu substantielle »², « assez maigre »³, au point de le faire qualifier de style, se greffant sur des cultures nationales⁴. Pascal Ory le voit ainsi comme « une idéologie de synthèse qui permet à la droite de trouver le chemin des classes populaires en adoptant un style de gauche »⁵. De même que le bonapartisme se divisa en plusieurs courants (autoritaire, libéral, socialisant), les populismes ne sont parfois réunis que par un plus petit dénominateur et puisent à diverses traditions de droite (inégalitarisme social, autorité) ou de gauche (nation, suffrage universel), voire d'extrême droite (virulence) ou d'extrême gauche (appel au peuple, critique des élites, parti de masse). Cette indéfinition conceptuelle permet de décliner le modèle plébiscitaire de diverses façons, marquées par un caractère « attrape-tout » entretenu par la confusion entre son versant progressiste (la parole au peuple) et sa tendance régressive (fondement d'un régime autoritaire). Sont alors populistes les régimes de Perón ou Mussolini et le gouvernement de Berlusconi, les mouvements eurosceptiques actuels ou, en Amérique latine, des régimes néo-libéraux, conservateurs ou de gauche radicale. La plasticité doctrinale rend également complexe le positionnement du modèle plébiscitaire sur un axe gauche-droite que, d'ailleurs, ses pères nourriciers prétendent souvent dépasser. Le bonapartisme fluctua entre centres-gauche et droite avant d'aboutir à une droite autoritaire après Sedan. Le populisme occupa plusieurs positions avant la vague néo-populiste de la fin du XXe siècle, qui s'incarna en Europe dans des mouvements d'extrême droite (anti-immigrés voire anti-Union européenne : groupe de Visegrad et partis nationaux populistes, libéraux en économie mais socialement et politiquement conservateurs⁶), de gauche radicale anti-mondialiste⁷ ou sociaux-populistes (Europe orientale et balkanique).

Le plébiscitarisme compense cette faiblesse doctrinale par une émotionnalisation du politique, une instrumentalisation des affects, puissant ressort politique. Alain Rouquié décrit par exemple le péronisme comme « une émotion », un « état d'âme », une « façon d'être »⁸. Le populisme est accusé d'exploiter « les bas instincts » (ce qui est parfois un des éléments de sa définition), par l'appel à l'indignation, la colère voire la haine et la psychologie de la radicalité⁹. Le bonapartisme exaltait une grandeur et un patriotisme nourris par la gloire. Cela se vérifie lors du plébiscite, qui fait appel à la peur (attisée par la menace du chaos¹⁰) en sus de l'amour et la confiance en le leader. Ce ressort émotionnel permet de résoudre une contradiction interne, ainsi que le résume Juliette Glickman. Le régime autoritaire se justifiait par « la nécessité de fortifier l'esprit des masses » (jugé insuffisant) alors que le principe

¹ *Napoléon III*, Paris, Perrin, 2004, pp. 625-626.

² C. Mudde et C. Rovira Kaltwasser, *op. cit.*, p. 19.

³ Gérald Bronner, « Les démocraties et la méfiance », *Commentaire*, n° 166, 2019/2, p. 24.

⁴ P.-A. Taguieff, *op. cit.*, p. 8.

⁵ *Peuple souverain. De la révolution populaire à la radicalité populiste*, Paris, Gallimard, 2017, p. 227. Pierre-André Taguieff estime que la « caractéristique formelle peut-être la plus spécifique des populismes est leur haute compatibilité avec n'importe quelle idéologie politique [...], avec n'importe quel programme économique [...], avec diverses bases sociales et divers types de régimes », art. cité, p. 9.

⁶ Parti des Démocrates de Suède, Parti des Vrais Finlandais, Parti populaire danois, Parti du Progrès en Norvège, UKIP britannique, etc.

⁷ Syriza grec, Podemos espagnol, Bloco de Esquerda portugais, La France insoumise...

⁸ *Le siècle de Perón. Essai sur les démocraties hégémoniques*, Paris, Seuil, 2016, pp. 348-351.

⁹ P. Ory, *op. cit.*, pp. 206-207.

¹⁰ Jules Grévy, le 5 avril 1870, dénonce le plébiscite comme « instrument légal de coup d'Etat » de par son chantage au chaos, J.-M Denquin, *Référendum et plébiscite. Essai de théorie générale*, Paris, LGDJ, 1976, p. 80.

plébiscitaire postule « l'intelligence du plus grand nombre »¹. Le dilemme est résolu par l'évocation d'une capacité à « pressentir l'intérêt commun » : le peuple, inapte à se diriger lui-même, a l'instinct de trouver celui qui peut le guider.

Appuyée sur ces affects, la logique plébiscitaire s'oppose à la pensée rationaliste, mais ne s'inscrit pas totalement en rejet de la modernité. En se réclamant de la souveraineté de la nation, héritage d'une Révolution menée au nom des Lumières, bonapartisme et populismes se veulent modernes également.

Un contenu doctrinal lapidaire

Le corps de la doctrine plébiscitaire se résume à quelques principes dénotant une vision simplificatrice de la société, que Pierre Rosanvallon situe à trois niveaux quant au populisme². Le premier est « politique et sociologique : considérer le peuple comme un sujet évident, défini par sa différence avec les "élites" [...] », ce que complète Gilles Ivaldi qui évoque la représentation spécifique du politique, autour du peuple, des élites et de la primauté absolue de la souveraineté populaire³. En second vient « une simplification procédurale et institutionnelle » (appel au peuple, rejet des corps intermédiaires comme faisant écran à la volonté populaire). Il s'agit enfin d'« une simplification dans la conception du lien social » : « le populisme pense que ce qui fait la cohésion d'une société, c'est son identité [...] toujours définie négativement ». A cela, on ajoutera « le pouvoir charismatique du leader, son identification quasi mystique à un "peuple" sublimé, sa croisade permanente contre des ennemis intérieurs et extérieurs présumés perfides et immoraux, sa désinvolture à l'égard des règles et des procédures légales ou du respect des minorités, et sa tentation de se maintenir indéfiniment au pouvoir par la non-limitation des mandats, la manipulation des institutions et une logique de mobilisation plébiscitaire permanente »⁴. Deux acteurs ressortent de ces considérations, le peuple-nation et le leader, et contribuent à caractériser la démocratie plébiscitaire.

Peuple-nation contre élites

« Peuple » et « nation » sont souvent employés de façon indistincte, confusion qui laisse le champ libre au rôle du leader, notamment face aux élites. En faisant des nobles les descendants des Francs envahisseurs des Gaulois (ancêtres du Tiers-Etat), le marquis de Boulainvilliers⁵ posait la dichotomie entre peuple et élite, qui se retrouve ensuite chez Sieyès⁶ et Robespierre. Ce dernier est, selon Marcel Gauchet, le véritable fondateur du populisme en ce qu'il « idéalise le peuple en faisant coïncider un principe politique, la souveraineté du peuple, avec un principe moral, la vertu. Robespierre tire sa force intérieure de cette conviction narcissique d'incarner le peuple à lui tout seul »⁷. Quatre points essentiels se détachent : face à l'élite, le peuple est souverain et vertueux mais s'incarne nécessairement dans un leader.

¹ *La monarchie impériale. L'imaginaire politique sous Napoléon III*, Paris, Nouveau Monde Editions, 2013, p. 77.

² « Penser le populisme », *La vie des idées*, 27 septembre 2011, pp. 6-7.

³ « La tentation populiste et ses fluctuations », in Bruno Cautrès et Anne Muxel (dir.), *Histoire d'une révolution électorale (2015-2018)*, Paris, Garnier, p. 171.

⁴ Marc Saint Upéry, « Péronisme et chavisme : affinités et divergences », in Bertrand Badie et Dominique Vidal (dir.), *Le Retour des populismes*, Paris, La Découverte, 2018, pp. 157-163.

⁵ *Essais sur la noblesse de France, contenant une dissertation sur son origine & abaissement*, Amsterdam, 1732.

⁶ Il exclut la noblesse de la nation, *Qu'est-ce que le Tiers Etat ?*, 1789.

⁷ « Robespierre est l'inventeur du populisme », *Le Figaro*, n° 23072, 17 octobre 2018.

Le peuple plébiscitaire ne recouvre pas l'intégralité de la population mais, selon Ernesto Laclau, « un élément partiel qui aspire néanmoins à être conçu comme la seule totalité légitime »¹, car le populisme « joue la base contre le sommet, le peuple contre les élites, les masses mobilisées contre les institutions officielles figées. Mussolini comme Mao étaient populistes. Tout comme Victor Orban et Hugo Chavez, Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon le sont aujourd'hui »². Cette dualité entre « eux » et « nous », énoncée par Carl Schmitt³, est l'un des points de convergence entre populismes de gauche et de droite contre l'élite, perçue comme oligarchique et donc étrangère à la nation. Le premier bonapartisme (intégrant certains points du jacobinisme) avait employé ce ressort lors des phases de conquête (1799, contre la classe politique directoriale) et reconquête du pouvoir (1815, quand Napoléon promet de « lanterner » nobles et prêtres). Pendant le Consulat, il fustigea les intellectuels opposants, épurés du Tribunat en 1802. Entre 1815 et 1848, le bonapartisme déchu fustigea le suffrage censitaire et les élites royalistes avant qu'en 1848, et tout en coexistant avec une aile conservatrice, un bonapartisme de gauche, dans la lignée de *L'extinction du paupérisme* (1844), dénonce l'aristocratie d'argent, les accapareurs, les riches, les ministres et influa sur le scrutin présidentiel⁴.

A contrario, le peuple est vu comme vertueux et sain. Cette pureté justifie l'étendue du pouvoir du leader qui reçoit délégation de la souveraineté d'un peuple dont il est supposé issu (ce que facilite sa non-appartenance à l'élite honnie)⁵ et dont la définition idéal-typique fait qu'il ne peut gouverner directement.

Une démocratie délégative

Les démocraties parlementaire et plébiscitaire relèvent de la même logique de délégation de la souveraineté⁶. La logique plébiscitaire s'apparente donc au principe représentatif mais la délégation s'opère au profit du seul leader⁷. Elle s'inscrit donc dans la démocratie délégative, qui postule la délégation du pouvoir à un organe unique (le plus souvent l'exécutif)⁸. Louis-Napoléon l'énonce explicitement : « dans un gouvernement dont la base est démocratique, le chef seul a la puissance gouvernementale » car « la nature de la démocratie est de se personnifier dans un homme »⁹. En effet, le leader n'incarne pas seulement la souveraineté, il constitue le peuple, principe abstrait. Il est le catalyseur qui le fait exister et lui permet de se penser

¹ *La Raison populiste*, Paris, Seuil, 2008, p. 101.

² E. Laclau, interview au *Monde*, 09/02/2012. Chantal Mouffe le reprend dans sa définition du populisme de gauche : « une stratégie discursive construisant une frontière politique entre "le peuple" et "l'oligarchie" qui constitue pour le moment la forme politique requise pour retrouver et approfondir la démocratie », *Pour un populisme de gauche*, Paris, Albin Michel, 2018.

³ *La notion de politique*, 1932.

⁴ Selon J. Glickman, « les votes démoc-soc et bonapartistes étaient motivés par la même haine de l'aristocrate, du curé, des élites urbaines », *op. cit.*, pp. 37-38. Elle ajoute que « la détestation des notables va alimenter le bonapartisme populaire », *id.*, p. 248. Pierre Milza note que les électeurs « ont voté contre la République bourgeoise – à droite parce qu'elle était censée faire le lit des "partageux" et de l'anarchie ; à gauche parce que ses représentants avaient fait tirer sur le peuple en juin 1848 -, et ils ont opté pour un candidat qui promettait d'associer l'autorité, la grandeur de la nation, le respect de la souveraineté populaire et le souci du sort des plus démunis », *op. cit.*, pp. 157-158.

⁵ Il s'agit souvent d'un militaire (l'armée étant présumée émaner de la nation, surtout là où existe la conscription), tel Bonaparte, Perón ou Chavez, etc.

⁶ Edouard de Laboulaye, « Lettres politiques. Esquisse d'une Constitution républicaine suivie d'un projet de Constitution », *Revue des deux mondes*, 15 octobre 1871.

⁷ Léon Duguit, *Traité de droit constitutionnel*, Paris, E. de Boccart, 1928, t. 2, p. 619.

⁸ Wolfgang Merkel, « Embedded and Defective Democracies », *Democratization*, vol. 11, n° 5, 2004, pp. 33-58.

⁹ *Des Idées Napoléoniennes*, Paris, Paulin, 1839, p. 53 et note 1, pp. 26-27.

comme tel ou de créer des liens communautaires¹, ainsi que l'énonce Louis-Napoléon en 1852². Seul le leader peut procéder d'en haut à cette construction impossible depuis la base, par l'évocation de la figure d'un homme-peuple « ayant une capacité sensible d'incarnation » résume Pierre Rosanvallon³, précédé par divers adeptes du césarisme. Pour La Guéronnière, « l'Empereur n'est pas un homme, c'est un peuple »⁴, suivi par Persigny qui cite l'« homme-peuple »⁵. La formule se retrouve chez le Colombien Jorge Eliecer Gaitán⁶, et Hugo Chavez s'inscrit dans cette perspective.

Cette incarnation en la personne du leader entraîne trois conséquences. D'une part, afin de susciter l'adhésion populaire, le leader doit être charismatique. Max Weber définit même la démocratie plébiscitaire comme l'« espèce de domination charismatique qui se cache sous la forme d'une légitimité issue de la volonté de ceux qui sont dominés et qui n'existe que par elle »⁷. Si le charisme personnel semble indispensable à la conquête du pouvoir (Bonaparte), il peut aussi s'agir d'un charisme de fonction, dans le cadre d'une démocratie plébiscitaire routinisée (Napoléon III). Ce fondement charismatique se retrouve dans les populismes de gauche (Perón, Chavez, Maduro...) et de droite radicale (Orban, Poutine, Trump...). La réceptivité des masses au charisme est facilitée par l'appui de la démarche plébiscitaire sur l'émotivité, qui peut même revêtir la forme d'un amour inconditionnel, voire du culte. Ernesto Laclau écrit que « l'amour pour le leader est une condition centrale de consolidation du lien social »⁸. Or, l'unité ainsi produite ne peut admettre de divisions internes et entraîne le rejet du pluralisme. Toute opposition est une attaque contre le peuple qu'incarne le leader, tout adversaire devient un ennemi, réputé ne pas appartenir au « vrai peuple ». La propagande officielle présenta les opposants au coup d'Etat de 1851 comme des animaux sanguinaires, étrangers à la nation et, après 1870, le bonapartisme survivant mit encore en avant cette conviction que le « vrai » pays restait favorable à l'Empire. Cette affirmation d'un peuple fantasmé, silencieux mais fidèle, sera partagée par le populisme ultérieur et n'est pas éloignée de la distinction opérée ensuite par Charles Maurras entre pays réel et pays légal⁹.

D'autre part, cette délégation-incarnation prend forme via divers procédés, à commencer par la consultation populaire qui donna son nom au modèle plébiscitaire. Le bonapartiste autoritaire Paul Granier de Cassagnac écrivait en 1900 que « le plébiscite seul est la démocratie. Tout ce qui n'est pas le plébiscite est une tyrannie »¹⁰. Technique de démocratie directe ou semi-directe, le plébiscite, concept multiforme, distingue notamment le plébiscite-texte (qui désigne le contenu) et le plébiscite-procédure (vote sur un projet de plébiscite)¹¹. Ce *plebis scitum* (« décret du peuple ») désigne une « consultation populaire au suffrage universel par *oui* et par *non*, portant sur l'approbation d'un texte constitutionnel ou para-

¹ Federico Tarragoni, « Du populisme "par le haut" au populisme "par le bas". Les apports d'une enquête de terrain à la redéfinition d'un concept flou », *IdeAs* [En ligne], 14 | 2019, p. 6.

² « Représentant à tant de titres la cause du peuple et la volonté nationale, ce sera la nation qui, en m'élevant au trône, se couronnera elle-même », *Discours au Sénat*, 4 novembre 1852.

³ *Le siècle du populisme. Histoire, théorie, critique*, Paris, Seuil, 2020, p. 15.

⁴ *Portraits politiques contemporains. Napoléon III.*, Paris, Amyot, 1853, p. 93.

⁵ *Discours sur les principes politiques de l'Empire*, Saint-Etienne, 12 août 1863.

⁶ « Je ne suis pas un homme, je suis le peuple », cité par G. Hermet, « Les populismes latino-américains », *Cités*, vol. 49, n° 1, 2012, p. 40.

⁷ *Economie et société*, Paris, Plon, 1971, rééd. 1995, t. 1, p. 351.

⁸ *La Raison populiste*, *op. cit.*, p. 102.

⁹ *Enquête sur la monarchie*, 1900.

¹⁰ *Œuvres*, t. 1, pp. 271-272, cité par J.-M. Denquin, *op. cit.*, p. 64.

¹¹ Frédéric Bluche, « L'adhésion plébiscitaire », in F. Bluche (dir.), *Le prince, le peuple et le droit. Autour des plébiscites de 1851 et 1852*, Paris, PUF, 2000, p. 3. En 1851, un décret de Louis-Napoléon convoque le peuple pour « accepter ou rejeter le plébiscite suivant », J.-M. Denquin, *op. cit.*, p. 54.

constitutionnel ou sur une question simple (sinon claire) relative à la forme du gouvernement »¹. On retrouve la simplification typique du bonaparto-populisme dans la formulation d'une question concrète (et, dans le cas bonapartiste, moins abstraite que dans les plébiscites révolutionnaires antérieurs). Cependant, en filigrane (assez visible), la question personnalise aussi le scrutin, dans la logique du processus d'incarnation (an VIII : nomination des 3 consuls, dont le Premier ; an X : consulat à vie ; an XII : hérédité ; 1852 : restauration impériale au profit de Napoléon III). La critique du plébiscite se nourrit de cette personnalisation mais doit être nuancée. Outre d'être un moyen d'affirmer un lien direct avec la nation, c'est parfois aussi le seul scrutin où un choix identique est soumis à l'ensemble du corps électoral. Il est ainsi unificateur, contribuant à produire la nation à travers l'adhésion au leader, à qui il tient lieu d'élection informelle. Le corpus plébiscitaire comprend aussi un ensemble d'autres scrutins et de pratiques, car chaque manifestation sollicitée du peuple devient ainsi, par son ampleur ou sa modestie, une affirmation de soutien ou de défiance. Toute élection devient plébiscitaire², de même qu'un voyage du leader³ ou la pratique des institutions⁴.

Enfin, le monopole de l'incarnation par le leader entraîne la délégitimation des contre-pouvoirs et corps intermédiaires, obstacles entre le peuple et le leader, et à commencer par le Parlement, dépourvu de tout caractère représentatif. Pour Napoléon Ier, « le premier représentant de la nation, c'est l'Empereur, car tout pouvoir vient de Dieu et de la nation [...] Ce serait une prétention chimérique, et même criminelle, que de vouloir représenter la nation avant l'empereur »⁵. Si des corps intermédiaires furent créés ou rétablis par les Bonaparte (chambres de commerce, Légion d'honneur, noblesse impériale, etc.), ils ne furent pas dotés, dans l'ordre politique, du pouvoir qui aurait fait d'eux de vrais contrepoids⁶. Guy Hermet le relève aussi dans le populisme latino-américain : « Depuis les années 1920, lassées des subterfuges de dirigeants qui ne respectaient les apparences de la souveraineté populaire que pour mieux en annuler les conséquences en matière d'égalité réelle, les masses latino-américaines se sont ralliées en bonne partie à un modèle alternatif : celui d'une démocratie plébiscitaire, reposant non sur une délégation de pouvoir à des mandataires élus sans conviction, mais sur des chefs providentiels posés en redresseurs de torts de la population des humbles »⁷.

Cette délégation est définitive, car les plébiscites n'ont pas pour objet d'associer le peuple aux affaires⁸. La démocratie ici conçue est le droit de choisir son gouvernement une fois pour

¹ Frédéric Bluche, « Plébiscite », in J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon*, Paris, Fayard, 1987, p. 1338.

² *Le Constitutionnel* du 1^{er} février 1852 voit dans les élections législatives un « plébiscite supplémentaire ». C'est cette dimension qui légitime aussi la candidature officielle : le leader incarnant le peuple indique à celui-ci qui a sa confiance.

³ Entre 1853 et 1869, on relève 16 grands voyages impériaux, s'ajoutant aux nombreux déplacements accomplis en 1852. Xavier Derrien voit les voyages de Napoléon III comme un « plébiscite continu », « Démocratie directe et plébiscite sous le Second Empire », in F. Bluche (dir.), *Le prince, le peuple et le droit*, op. cit., p. 244. Voir aussi J. Glickman, op. cit., pp. 269 et s.

⁴ Pour David Bianchini, en France c'est l'élection présidentielle depuis la révision de 1962, et la pratique des institutions qui font la démocratie plébiscitaire, plus que le référendum, « Contre la démocratie plébiscitaire », *Médiapart*, 12 mars 2017.

⁵ « Note rectificative », *Moniteur universel*, n° 350, 15 décembre 1808.

⁶ F. Bluche, *Le bonapartisme. Aux origines de la droite autoritaire*, Paris, NEL, 1980, p. 87.

⁷ Art. cité, p. 37.

⁸ Maurice Flory : « L'"appel au peuple" napoléonien », *RIHPC*, n° 7, juillet-septembre 1952, p. 218. Napoléon III affirmait qu'il voulait bien « être baptisé avec l'eau du suffrage universel mais n'entendait pas vivre les pieds dans l'eau ».

toutes, mais pas d'influer ensuite sur sa politique, sauf sollicitation plébiscitaire¹. Cela pose la question de la succession du leader. Un régime plébiscitaire peut-il cumuler l'intangibilité de la délégation de souveraineté et le choix plébiscitaire du leader par la nation ? Le bonapartisme répond par l'hérédité, théoriquement contradictoire avec le principe d'un peuple souverain, libre de changer son mode de gouvernement. Or, le plébiscite établit la continuité dynastique par et sur la volonté populaire. De même, par l'hérédité, le trône, jamais vacant, assure la pérennité du principe d'incarnation. Le populisme ne recourt pas systématiquement à l'hérédité, mais connaît des modèles dynastiques (les Perón ou Kirchner, par exemple) ou, a minima, un pouvoir à vie (ce qu'Ernesto Laclau admet²) ou une réélection systématique, car le système ne peut perdurer que si le leader, qui incarne et constitue le peuple, dure au pouvoir³.

Une démocratie autoritaire

La démocratie plébiscitaire prenant sa source dans l'absolu de la souveraineté du peuple (qui ne peut admettre d'obstacles), rien ne peut s'opposer à l'autorité de l'Etat – du leader – et à l'étendue de son champ d'action. Les libertés publiques (de la presse, des partis et associations, etc.) sont restreintes car elles feraient obstacle à la volonté générale et à un peuple appréhendé comme une « totalité que l'on ne saurait décomposer »⁴. Cette croyance dans la force et l'effectivité de l'action publique est une forme de réenchâtement du politique, et un rejet d'une limitation de l'Etat aux fonctions régaliennes. La démocratie plébiscitaire postule donc un rôle fort de l'Etat et l'intervention en économie afin d'assurer le contrôle de filières stratégiques et par souci de l'ordre social.

L'efficacité (soit l'obtention rapide de résultats) ainsi attendue de l'action publique amène le légalisme à céder la place à un volontarisme faisant fi de tout formalisme excessif. La légitimité primant sur la légalité formelle, car les règles de droit formalisées « s'opposent à la légitimité charismatique et au populisme » rappelle Joseph Krulic⁵, alors que Philippe Raynaud considère que « tous les populismes ont en commun d'invoquer la substance du peuple contre le formalisme libéral »⁶. Dès lors, la volonté populaire supposée prévaut sur toute autre norme⁷, et le bonapartisme argua de la *vox populi* pour légitimer ses coups d'Etat. La possession du pouvoir permet ensuite la fondation d'un nouvel ordre juridique destiné à faciliter l'obéissance des masses autant qu'à entamer le processus d'institutionnalisation du régime. Favorable au leader, cet ordre n'a pas besoin d'être violé, mais le principe de légitimité supra légale se maintient dans la pratique des institutions, comme le comte Boulay le rappelle au Sénat en 1813 : « le souverain est la loi suprême et toujours vivante »⁸. Confronté à ce parent du bonapartisme qu'est le gaullisme, le Conseil Constitutionnel n'a-t-il pas validé cette conception en 1962⁹ ? Qu'un leader populiste, accédant au pouvoir dans une

¹ Pour le Premier Empire, Frédéric Bluche écrit que « la souveraineté originelle du peuple ou de la nation a été transférée par le plébiscite à Napoléon et, pour l'avenir, à ses successeurs dans l'ordre dynastique fixé en l'an XII », in J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon*, art. cité, p. 1339. Pour le Second, Juliette Glickman, *op. cit.*, p. 162.

² *La Raison populiste*, *op. cit.*, pp. 15-43.

³ A. Rouquié, *op. cit.*, p. 300.

⁴ Pierre Rosanvallon, *La démocratie inachevée*, Paris, Gallimard, coll. Folio, 2000, p. 201.

⁵ « Les populismes d'Europe de l'Est », *Le Débat*, 67, novembre-décembre 1991, p. 91.

⁶ Art. cité, p. 13.

⁷ Xavier Philippe, « La légitimation constitutionnelle des démocraties », *Pouvoirs*, 2019/2 n° 169, « Les démocraties », Paris, Le Seuil, p. 43.

⁸ *Journal de l'Empire*, 2 octobre 1813, p. 2.

⁹ Dans sa décision 62-20 DC du 6 novembre 1962 « Loi relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel direct, adoptée par le référendum du 28 octobre 1962 », le Conseil constitutionnel se déclare incompétent à statuer sur les lois « qui, adoptées par le Peuple à la suite d'un référendum, constituent l'expression directe de la souveraineté nationale », malgré leur éventuelle inconstitutionnalité.

démocratie, respecte les procédures juridiques (pour faciliter l'acceptation des transformations qu'il veut opérer), ne change rien au principe : la forme est question de circonstances, seule compte la transformation du fond¹. Le régime plébiscitaire brise ainsi le caractère formel, au moyen d'une justice matérielle, et produit alors, estime Max Weber, le modèle du « dictateur social »²... expression qui amène à reconsidérer le rapport à la démocratie.

Est-ce une démocratie ?

En évoquant la doctrine plébiscitaire sous la dénomination de régime hégémonique, qui regroupe populisme et bonapartisme, Alain Rouquié souligne une rupture avec la démocratie. « C'est un régime, où au nom du peuple, de la majorité et du leader qui l'incarne, le gouvernement tend à supprimer les contre-pouvoirs et à cesser de respecter la séparation des pouvoirs. Or la séparation des pouvoirs, c'est la définition de la démocratie. Ne pas respecter la minorité, c'est le contraire de la démocratie. Voilà pourquoi j'appelle cela des régimes hégémoniques. Alors, cette hégémonie peut advenir de façon lente ou soudaine, mais les régimes hégémoniques, à la différence des dictatures, acceptent les élections et les résultats des élections. Le résumé de tout cela, c'est que dans un "régime hégémonique", il n'y a rien au-dessus de la décision du peuple. Dans un régime démocratique, il y a la loi, c'est-à-dire la Constitution »³.

L'auteur vise juste, et la restriction plébiscitaire des libertés publiques heurte la conception démocratique libérale, décrite dans ces propos. Cependant, celle-ci n'épuise pas toutes les déclinaisons du concept de démocratie, et le rapport du régime plébiscitaire à la démocratie est plus subtil. Le populisme appréhende littéralement la démocratie : le pouvoir du peuple sans intermédiaire, à l'instar du discours du *People's party*⁴. Arguant du décalage entre cet idéal et la réalité (le dévoiement de la démocratie par une élite), le populisme prétend réunifier les deux corps (civique, politique et abstrait ; social et plus concret) du peuple, par le biais du leader⁵. La démocratie plébiscitaire serait ainsi le moyen de contrebalancer, par l'élection directe de celui-ci, la bureaucratisation inhérente aux sociétés de masse. Pour Max Weber, la personnalisation du pouvoir, conséquence du suffrage universel, appelle un « gouvernement représentatif plébiscitaire » constitué par le Parlement et une présidence désignée par plébiscite⁶. Avant même la Ve République⁷, l'évolution du Second Empire n'est pas loin de ce modèle. Cette conception illibérale⁸ veut s'inscrire dans la perspective d'une démocratie exacerbée, fondée sur le « vrai » peuple, en « riposte démocratique autoritaire [...] au libéralisme antidémocratique »⁹ et pouvant même amener une certaine pression populaire sur le leader. Ainsi, Paul Granier de Cassagnac avait théorisé, dès 1869, que si l'empereur seul a l'initiative du plébiscite, le peuple peut l'y contraindre de facto en élisant massivement, aux différents scrutins (législatif, cantonal, municipal) des

¹ On citera en exemple les récentes restrictions des compétences des cours constitutionnelles en Pologne et Hongrie, opérées par la loi.

² *Economie et société*, op. cit., p. 384.

³ Jean-Baptiste Thomas et Carlos Quenan, « Entretien avec Alain Rouquié, Président de la Maison de l'Amérique latine », *IdeAs*, op. cit.

⁴ Yves Mény, *Imparfaites démocraties*, Paris, Presses de Sciences Po, 2019, p. 211.

⁵ P. Rosanvallon, *Le siècle du populisme. Histoire, théorie, critique*, op. cit., pp. 35 et 99-100.

⁶ *Parlement et gouvernement dans l'Allemagne réorganisée. Critique politique de la fonction publique et du système des partis*, Munich, Duncker & Humblot, 1918 ; *Economie et société*, op. cit., p. 384.

⁷ Raymond Aron, *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1967, pp. 567-568.

⁸ Fareed Zakaria, « The Rise of Illiberal Democracy », *Foreign Affairs*, n° 76, novembre-décembre 1997 ; et Yascha Mounk, *The People vs. Democracy : Why Our Freedom is in Danger and How to Save It*, Harvard University Press, 2018.

⁹ C. Mudde et C. Rovira Kaltwasser, op. cit., p. 156.

« irréconciliables » pour amener le pouvoir à vérifier qu'il a toujours la confiance, en posant la question des institutions¹. Le plébiscite de 1870 peut ainsi être vu comme une forme de relégitimation après les progrès législatifs républicains en 1869. Le bonapartisme se retrouve ainsi dans la définition que Pierre Rosanvallon donne de la théorie populiste de la démocratie : « une préférence donnée à la démocratie directe (illustrée par la sacralisation du référendum) ; une vision polarisée et hyperélectorale de la souveraineté du peuple qui rejette les corps intermédiaires et entend domestiquer les institutions non élues (comme les cours constitutionnelles et les autorités indépendantes) ; une appréhension de la volonté générale comme étant susceptible de s'exprimer spontanément »².

Au plan pratique, la diversité des bonapartismes et populismes ne décline néanmoins pas la démocratie de façon unanime. Alors que certains régimes populistes s'opposent à toute évolution, d'autres peuvent s'avérer progressistes, comme, au 20^{ème} siècle les régimes du Pérou (général Velasco Alvarado, 1968), de l'Equateur (général Rodriguez Lara, 1972), et de Panama (général Torrijos, 1968) qui ont déployé un national-populisme modernisateur anti-oligarchies. La bascule entre les deux tendances vient d'éléments assez contingents : la volonté du leader (selon ses convictions), l'état démocratique de la société et le sens donné à la pratique des outils plébiscitaires. Sur ce dernier point, le plébiscite ne se limite pas à faire colorer d'une approbation massive une décision déjà prise. Si, en 1799 et 1851, il était soumis une constitution encore non écrite, en 1802 et 1815, le plébiscite suivit la rédaction des textes constitutionnels et conditionnait leur entrée en vigueur, de même qu'en 1852 pour le rétablissement de l'Empire (première fois que le peuple était interrogé sur la forme du régime) ou en 1870. C'est d'ailleurs pourquoi Granier de Cassagnac combattit vivement ce dernier plébiscite, qui lui semblait soumettre la politique impériale au verdict populaire. Il est impossible de savoir ce qu'il serait advenu en cas de plébiscite négatif, mais dans ses *Rêveries politiques* (1832), Louis-Napoléon avait envisagé que chaque succession héréditaire soit confirmée par plébiscite, et qu'en cas de « non », il y ait changement de dynastie. Si cela permettait peut-être d'entrevoir l'acceptation du choix démocratique, le dispositif resta absent du Second empire mais le bonapartisme post-Sedan reprit l'idée. On peut également observer que certains populismes contemporains, fondés sur le vote, respectent les choix populaires mais que d'autres n'y semblent guère enclins. En témoigne le traitement de l'Assemblée nationale vénézuélienne (remportée par l'opposition en 2015 et supplantée en 2017 par une Constituante), ou la manipulation bolivienne de 2016 (référendum négatif ignoré par le pouvoir).

Ces divergences ne sont qu'une partie de celles qui opposent bonapartismes et populismes, et pas uniquement pour une raison chronologique.

Au-delà du plébiscite

Comme force politique, le bonapartisme français a cessé de peser dès les élections législatives de 1881. En tant qu'idée, il survécut, mais le populisme ultérieur s'en écarta pour former différentes versions de la démocratie plébiscitaire, ce qui permet de dessiner ses possibles évolutions.

Différentes nuances plébiscitaires

¹ J-M. Denquin, *op. cit.*, p. 65.

² *Le siècle du populisme, op. cit.*, p. 15.

Tout comme les bonapartismes évoluèrent après 1870 en abandonnant certains pans de la doctrine (dont la restauration impériale), les populismes ultérieurs ont évolué au gré des contextes nationaux. Margaret Canovan distingue ainsi deux grandes catégories de populismes, ceux agraires, classiques ; et les populismes politiques, divisés en 4 sous-catégories : les dictatures populistes césaro-bonapartistes (Amérique latine ante Seconde guerre mondiale) ; les démocraties populistes (Suisse, avec grande place au référendum) ; le populisme réactionnaire (anti-establishment ou anti-immigration) et le populisme des politiciens¹. Il est également possible d’user du clivage classique en distinguant des populismes de gauche et de droite. Le premier, associé surtout aux enjeux socio-économiques et à une critique radicale du libéralisme économique, se veut inclusif, adossé à des valeurs égalitaires, humanistes, universalistes et défenseur de minorités (Chavez, Morales, Correa, Kirchner, Sanders, Podemos, Syriza, LFI). Le second prend une forme culturellement exclusive, portant sur des enjeux liés à l’immigration, l’autorité, l’identité nationale et admet l’inégalité (Le Pen, Orban, Trump...)². Point commun entre ces tendances, le populisme veut permettre d’accéder à la démocratie radicale en « réintroduisant le conflit en politique et en encourageant la mobilisation des secteurs exclus de la société dans le but de modifier le statu quo », et ce en déployant un culte du virilisme appuyé sur l’emploi d’une phraséologie grossière et de stéréotypes sexistes³. Cette conception diffère du bonapartisme sur deux points. Primo, les principes d’ordre et d’autorité s’opposent à toute mobilisation populaire (potentielle source de trouble) autre que plébiscitaire. En 1815, Napoléon refusa d’armer les masses⁴. Dès lors, les outils de la démocratie directe (utilisés par certains régimes populistes, tels la révocation populaire des élus, le veto populaire aux lois et surtout le référendum d’initiative citoyenne⁵) présentent une incompatibilité de principe avec le bonapartisme, pour lequel la logique plébiscitaire ne peut suivre qu’un sens descendant, l’initiative venant uniquement d’en haut. Cette méfiance envers la mobilisation des masses empêcha aussi le bonapartisme de s’incarner dans un parti politique. La Société du Dix Décembre fut surtout un comité électoral, car il n’était pas attendu des masses la moindre action citoyenne organisée, comme certains régimes populistes d’Amérique latine l’ont connu ensuite⁶. Malgré la dénomination adoptée en 1872, le Parti de l’Appel au peuple fut incapable de se couler dans le moule partisan. A l’inverse, plusieurs populismes contemporains s’incarnent dans un parti, moyen d’accès au pouvoir, même si des réserves peuvent être formulées⁷.

Secundo, le souci d’union nationale s’oppose à toute institutionnalisation du conflit, et fait réexaminer le clivage « eux et nous », dont bonapartisme et populisme n’ont pas la même vision. Le populisme s’adresse à des catégories spécifiques (classes populaires déshéritées, paysannerie du Midwest, intellectuels russes du XIXème siècle, etc.), et, dans sa version de gauche, insiste sur les divisions entre les classes. Le bonapartisme, lui, ne vise aucune catégorie en particulier et postule, une fois au pouvoir, union et dépassement des clivages. Si

¹ *Populism*, New York, Harcourt Brace, 1981.

² G. Ivaldi, *De Le Pen à Trump : le défi populiste*, Bruxelles, Ed. de l’Université de Bruxelles, 2019, pp. 48-50. Certains mouvements populistes empruntant à gauche et droite sont difficilement classables (Mouvement 5 étoiles).

³ C. Mudde et C. Rovira Kaltwasser, *op. cit.*, pp. 16 ; 92-93.

⁴ « Je ne veux pas être le roi d’une jacquerie. S’il y a moyen de gouverner par une constitution, à la bonne heure ! », cité par Benjamin Constant, *Mémoire sur les Cent Jours*, Paris, Béchet, 1822, t. II, pp. 22-23.

⁵ Aux Etats-Unis, le People’s party a pu faire introduire dans les législations des états fédérés des possibilités de référendum d’initiative populaire et autres procédés de démocratie semi-directe.

⁶ *Conseils communaux* au Venezuela, nouvelles *Juntas vecinales* en Bolivie et *Conseils citoyens* en Équateur par exemple.

⁷ C. Mudde et C. Rovira Kaltwasser estiment que le mouvement politique bâti par certains leaders populistes est si personnalisé qu’il ne peut mériter le nom de parti. Les auteurs le qualifient plutôt de « véhicule électoral personnaliste », *op. cit.*, p. 65.

sa propagande a pu user de l'exclusion (*supra*), cela ressort du conjoncturel face à des faits d'opposition, et non d'un élément structurant de la doctrine. Loin de la conception exclusive du populisme ultérieur, la volonté de réconciliation amena à créer de nouvelles élites ou à s'allier avec les anciennes, et non à en supprimer le principe. Le Ier Empire tenta la fusion des élites¹, et Louis-Napoléon, qui abandonna le socialisme (accusé de dissolution sociale) après les journées de juin 1848, s'appuya sur les élites traditionnelles, au grand dam de certains adeptes (tel Persigny²). La dimension victimaire du populisme (se présentant en défenseur du peuple martyr des grands) est donc absente de la doctrine bonapartiste. Si elle y recourut parfois (dans le registre émotionnel, avec l'évocation de Napoléon exilé), ce ne fut là aussi qu'instrument de circonstance, et nullement un principe. Au pouvoir, l'incarnation du peuple en un empereur garant de la grandeur nationale s'opposait à toute victimisation larmoyante.

Sur le versant de droite radicale, le populisme récent décline une dichotomie « nationaux / étrangers » d'essence xénophobe, car le thème de l'identité nationale menacée par la globalisation économique et culturelle se prête aux usages populistes. Examinant ceux de droite radicale, Philippe Raynaud relève que « le trait d'union de ces mouvements [est] une certaine mise en scène du peuple, assis à la fois sur un fondement politique (*demos*) et un fondement ethnique (*ethnos*) de la nation, dont la double nature serait méconnue par le système politique officiel »³. Cela mène d'ailleurs certains populismes contemporains (par exemple la Ligue du Nord ou le FPÖ) à étendre la stigmatisation des élites à un « populisme anti-étatique »⁴, antagonique d'un bonapartisme fortement appuyé sur l'administration et le rôle de l'Etat. De même, si le bonapartisme, de par l'exaltation de la nation et de la gloire, a pu sembler agressif, il n'entretient pas de nationalisme au sens où l'entend le populisme. Le bonapartisme, conceptualisé avant la première mondialisation des années 1890 (qui pesa sur la conception populiste de l'identité), reste étranger à toute xénophobie et ignore ce ressort ethnique, dans lequel Gilles Ivaldi identifie le nativisme (soit la définition du peuple selon son origine ethno-géographique)⁵. Le bonapartisme n'ignore pas l'identité, puisqu'il exalte la nation, mais son principe de rassemblement national s'oppose à tout ethnicisme. C'est là un élément essentiel de différenciation, relève Pierre-André Taguieff⁶.

Une évolution du populisme ?

A l'aune des mutations du bonapartisme, l'issue des régimes populistes (dont la diversité ne contribue pas à former une réponse univoque), dessine deux pistes d'évolution possible.

Une transition

La première, à l'instar du bonapartisme, serait une évolution vers une démocratie refondée, à partir de la conception originelle exposée *supra*. C'est ainsi que la conçoit Max Weber. Le modèle plébiscitaire peut constituer une transition, à la façon dont le « populisme-mouvement » assure l'intégration des classes moyennes et populaires dans l'espace politique, lors d'une transition entre sociétés traditionnelle et moderne⁷. Depuis Tocqueville⁸, on sait

¹ Par le recrutement de membres de l'ancienne noblesse dans le personnel consulaire et impérial, ou la création de la noblesse impériale en 1808, notamment.

² Qui écrivait : « nous qui n'avons nos amis qu'en bas, nous avons livré le Corps législatif aux classes élevées », *Lettre à Falloux*, 1852.

³ Art. cité, p. 13.

⁴ Herbert Kitschelt, *The Radical Right in Western Europe. A Comparative Analysis*, en collaboration avec A.J. McGann, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1995, p. 21.

⁵ *De Le Pen à Trump : le défi populiste*, op. cit., p. 110.

⁶ La tradition bonapartiste « ignore toute mythologie des origines ethniques « pures » [...] », art. cité, pp. 26-27.

⁷ P.-A. Taguieff, art. cité, pp. 10-14.

⁸ *L'Ancien régime et la Révolution*, 1856.

que derrière l'antinomie apparente entre deux régimes, se cache parfois une continuité et, depuis 1789, la succession des régimes mena ainsi *volens nolens* à la démocratie libérale future¹. Dans leur volonté de stabilisation des institutions, les deux Napoléon voulaient dépasser une mystique charismatique trop limitée pour fonder durablement un régime. La libéralisation du Second Empire dès 1859 entama ainsi un processus dans lequel la liberté couronne l'édifice institutionnel une fois ses bases établies. Par la pratique de la démocratie électorale, le régime plébiscitaire participe alors de ce long processus, diffus mais continu, d'acculturation démocratique. Guillaume D'Andlau l'expose : « Non seulement la pratique plébiscitaire et les élections dirigées du Second Empire ont donné au principe du suffrage universel le caractère d'un acquis, mais elles étaient peut-être des étapes nécessaires dans la maturation de la démocratie »². André Siegfried³ avait déjà relevé en quoi, par la socialisation et la politisation des populations, le Second Empire avait participé à la démocratisation. Le radicalisme de la III^{ème} République émergea dans des départements bonapartistes, avec le même ressort émancipateur qui avait soutenu le vote napoléonien contre les notables traditionnels et les « rouges » à la radicalité inquiétante. Il en est de même pour le vote populiste, qui peut constituer un « *rééquilibrage* démocratique »⁴ manifestant la volonté d'émancipation de populations contre des élites corrompues ou inefficaces⁵. Ainsi, le populisme latino-américain, note Guy Hermet, « n'a cessé de répondre à une demande populaire d'ouverture de la citoyenneté à des masses qui estiment toujours n'en connaître que les aspects formels juridiques ou électoraux. Le populisme latino-américain et celui des Européens ne doivent par conséquent pas s'interpréter à l'identique. Celui de l'Europe, il revêt une tonalité antiparlementaire et parfois autoritaire. En Amérique latine, il répond à une frustration démocratique, référée à une variante "vécue" de la démocratie »⁶. L'héritage du système plébiscitaire progressiste se situerait donc plus outre Atlantique-sud qu'en Europe ? D'aucuns envisagent que le populisme latino-américain de la première partie du XX^e siècle aurait « abouti à un équilibre fragile en organisant l'"État de compromis", censé préserver la propriété des élites tout en répondant en partie aux attentes sociales des secteurs populaires et des classes moyennes »⁷. Ce populisme-là, dont le péronisme a été emblématique, a pu répondre à une aspiration populaire envers la démocratisation de la société et la socialisation politique des masses. Cet héritage bonapartiste dans le populisme latino-américain s'est ensuite édulcoré par une adaptation au contexte qui fait aussi partie du legs. Pierre-André Taguieff l'énonce : « nous sommes loin du bonapartisme historique : il n'y a rien de martial dans les promesses vagues lancées par le leader en vue de satisfaire "le désir des masses" ; il n'y a plus la mémoire d'une grandeur passée, ni le rêve de la faire renaître. Le charisme télévisuel est dénué de sublime. On y peut néanmoins reconnaître un style bonapartiste désublimé, qui revient à une exploitation conjoncturelle des rêves de solutions immédiates à des problèmes insolubles dans des situations intenable, à travers diverses formes de messianisme vidéo-politique. Rien n'empêche le politiste de qualifier de "néopopulistes" ces

¹ Les lois du 21 mars 1831 (élections locales), et du 22 mars 1831 (élection des officiers de la garde nationale) seront le cadre d'un réel apprentissage de masse de la vie politique, Pierre Rosanvallon, *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992. Sur la politisation que la Garde nationale a permise, Mathilde Larrère, *L'urne et le fusil. La garde nationale parisienne de 1830 à 1848*, Paris, PUF, 2016.

² « L'Est : un succès encadré », in F. Bluche (dir.), *Le prince, le peuple et le droit.*, op. cit., p. 69.

³ *Tableau politique de la France de l'Ouest*, 1913.

⁴ D. Goodhart, *Les deux clans*, Paris, Les Arènes, 2019, p. 7. Gilles Ivaldi parle également de « rééquilibrage » au sujet du populisme américain, *De Le Pen à Trump : le défi populiste*, op. cit., p. 298.

⁵ C. Mudde et C. Rovira Kaltwasser, op. cit., p. 139.

⁶ Art. cité, p. 47.

⁷ Luc Capdevila, François Vergniolle de Chantal et Jean-Christian Vinel, « Populismes dans les Amériques », *IdeAs*, op. cit., p. 5. P.-A. Taguieff évoque sa capacité « d'inclusion des masses dans l'espace public », art. cité, p. 12.

pratiques et ces mobilisations où un rêve d'immédiateté est incarné par un sauveur semi-charismatique dont la télégenie supplée à la clarté du programme »¹.

In fine, deux cas doivent être distingués. Là où la démocratie libérale n'a jamais vraiment existé (Turquie, Russie, Chine notamment), le régime populiste peut incarner la libéralisation d'un régime autoritaire et une transition annonciatrice d'une démocratie plus affirmée. Cette forme de démocratie plébiscitaire, à condition de n'être pas xénophobe², peut donc constituer une étape opportune de l'évolution profonde de sociétés en voie de démocratisation. Il peut être force de (re)mobilisation de groupes sociaux politiquement marginalisés et leur permettre de protester contre les inégalités sans remettre en cause l'ensemble du système³. A l'inverse, quand une démocratie confirmée connaît l'arrivée au pouvoir d'un mouvement populiste, c'est plutôt une altération susceptible de mener à la démocrature.

La radicalisation

A l'origine, la démocrature⁴ évoquait des états en transition entre un régime arbitraire et la démocratie libérale⁵. Son sens s'est ensuite inversé et peut désormais désigner la transformation d'une démocratie en un régime populiste autoritaire, ce dont le Venezuela de Nicolas Maduro peut donner un exemple. Cette pente ne concerne pas que des démocraties faiblement enracinées mais menace aussi les démocraties établies, tant la plasticité de la doctrine plébiscitaire la rend capable de s'incarner dans diverses formes politiques⁶ ou économiques. Le choix autoritaire a souvent fait « l'objet d'un fort soutien populaire », rappelle Pascal Ory⁷, et les peuples des vieilles démocraties, en proie à une crise de la représentation qui fait aussi douter de l'efficacité du système traditionnel, conjuguée à un trouble identitaire, peuvent donc être tentés par un régime sécuritaire incarné par un leader fort exaltant l'identité nationale. L'élection de Donald Trump en donne un aperçu⁸, mais dans un pays marqué par l'importance historique des contre-pouvoirs. Ailleurs, la démocrature, écrit Nicolas Baverez, « peut tolérer le suffrage universel et l'existence de plusieurs partis mais les élections, lorsqu'elles existent, font l'objet de fraudes et sont manipulées par un vaste effort de propagande relayé à travers les médias et les réseaux sociaux. Elle récuse les libertés individuelles et l'État de droit »⁹. Même s'il partage avec lui certains traits, ce populisme-là diverge des bonapartismes et des populismes progressistes car les régimes hégémoniques, rappelle Alain Rouquié, ne truquent pas les élections¹⁰.

¹ Art. cité, p. 31.

² Eric Fassin, *Populisme : le grand ressentiment*, Paris, Textuel, 2017.

³ M. Kazin, *The Populist Passion. An American History*, New York, Basic Books, 1995, p. 2 ; Yves Mény et Yves Surel, *Par le peuple, pour le peuple. Le populisme et les démocraties*, Paris, Fayard, 2000.

⁴ Soit « les expériences politiques des pays qui, sous couvert d'institutions présentant les apparences formelles de la démocratie, sont gouvernés de fait avec des méthodes de la dictature (restriction des libertés – et notamment celle d'expression, pour les médias ou partis d'opposition -, concentration du pouvoir aux mains d'une clique ou d'une oligarchie dominante, violence politique, etc.) », O. Nay, *op. cit.*, p. 148.

⁵ Pierre Grémion et Pierre Hassner (dir.), *Vents d'Est*, Paris, PUF, 1990.

⁶ Selon P.-A. Taguieff, « le style populiste d'un leader politique peut fort bien s'accorder avec l'exercice du pouvoir fondé sur des alliances ou des coalitions respectant les normes du pluralisme démocratique/libéral », art. cité, p. 14.

⁷ *Op. cit.*, p. 228.

⁸ François Sureau, « Fantaisies constitutionnelles. La France vers la démocrature ? » in *Pouvoirs*, *op. cit.*, p. 137.

⁹ « Les démocraties contre la démocratie », *Pouvoirs*, *op. cit.*, p. 6.

¹⁰ *Op. cit.*, p. 348. L'auteur qualifie les péronismes de régimes « de légitimité électorale et de tendance anti-démocratique », ou de démocraties « anti-institutionnelles en même temps qu'électoralistes », *ibid.* J.-M. Denquin évoque, pour le bonapartisme, une volonté populaire parfois manipulée mais reconnue, *op. cit.*, p. 328.

Le modèle plébiscitaire n'est pas une parenthèse accidentelle dans le cours régulier de la démocratie, dont il peut être une phase utile, et pas uniquement l'altération. Pierre Rosanvallon fait d'ailleurs amende honorable d'avoir initialement méprisé le populisme¹. Les conceptions plébiscitaires s'avèrent aussi multiformes que le populisme et antérieurement le bonapartisme. Au XXIème, chacune de ses variantes s'écarte du plébiscitarisme originel mais sans abandonner toute parenté avec lui car le populisme ne peut s'exonérer totalement d'une adéquation – au moins partielle – aux attentes de la nation. Selon qu'elle revendique plus d'égalité ou d'autorité, elle peut faire du populisme une étape du processus de construction de la démocratie ou le dévoiement de celle-ci. La voie suivie dépend donc de l'état démocratique antérieur de la société concernée et de ses attentes, autant que des orientations du leader. L'illustrent récemment le « néopulisme »² et la progression du libéralisme autoritaire³ qui, en associant le libéralisme économique à l'exigence d'efficacité et d'autorité (au prix de moins de libertés politiques), n'est pas sans rappeler les principes de Napoléon III. La réinvention des idées plébiscitaires ne serait-elle qu'un éternel recommencement ?

Emmanuel Cherrier
Maître de Conférences en science politique
Université Polytechnique des Hauts de France

¹ *Le siècle du populisme, op. cit.*, p. 12.

² Il mêle le populisme à un néo-libéralisme fondé sur l'abandon des pratiques de redistribution et d'intervention de l'Etat en économie, que pratiquait l'ancien populisme, L. Capdevila et *al.*, art. cité, p. 2.

³ « En qu(o)i les Français ont-ils confiance aujourd'hui ? Le baromètre de la confiance politique », Sciences Po Cevipof, vague 11, février 2020. Voir l'analyse de Luc Rouban, « Cette crise sanitaire marque la fin du macronisme et le retour du clivage gauche droite », *Atlantico*, 7 avril 2020.